

GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

Nouvelle organisation pour le GPMSE

La nouvelle organisation doit permettre au groupement de gagner en efficacité et lisibilité.

Patrick Lanzafame est désormais le président des trois organisations GPMSE Fédération, Télésurveillance et Installation. Cette « unification » s'inscrit dans une démarche entreprise par Jean-Christophe Chwat, Luc Jouve et Patrick Lanzafame (notre photo), et confortée par l'ensemble des administrateurs du GPMSE, pour rénover les organisations existantes. Le schéma retenu s'oriente vers une simplification de l'organisation, à savoir,



© DR

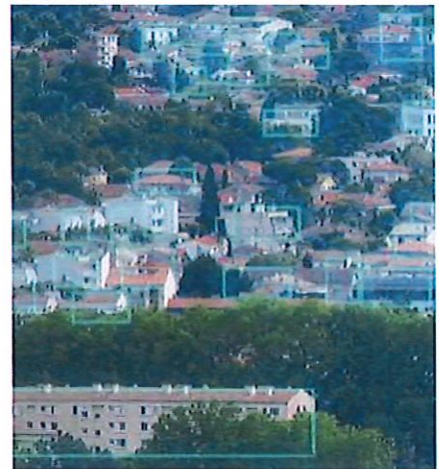
un seul président en charge de la représentativité des activités et des trois pôles d'expertise élargis à des activités connexes intégrant des commissions et des groupes de travail opérationnels, à savoir :

- la télésurveillance,
- l'installation,
- les technologies numériques, la digitalisation et les innovations technologiques.

Par ailleurs, Patrick Lanzafame a confié la responsabilité du pôle télésurveillance à Dominique Vilmin, celle du pôle installation à Alain Béal, et celle du pôle technologies numériques et innovations à Clément Vuibert et Laurent Zaffran. Ainsi que le pilotage de certains groupes de travail et commissions transverses, notamment à : Luc Jouve pour l'intégration des installateurs dans le Livre VI, Alain Béal et Frédéric Forriar pour la commission juridique, Olivier Driffort pour le comité pédagogique stratégique et les relations avec les universités, et Michel Maisonneuve qui continue à piloter le comité technique télésurveillance.

Le GPMSE en quelques chiffres

- Trois organisations patronales, un président et 22 administrateurs.
- GPMSE Formation : 300 personnes formées et 200 diplômes décernés en une année.
- 130 entreprises adhérentes.
- 250 entités membres qui représentent un chiffre d'affaires de près d'un milliard d'euros.
- 90 % des télésurveilleurs français sont membres.
- 80 % des installateurs de systèmes électroniques de sécurité français sont membres. ■



© Getty Images

SÉCURITÉ URBAINE

Le palmarès des villes qui en font le plus

Dans un article publié dans son édition du 14 décembre dernier,

notre confrère **Le Figaro** dresse un « palmarès des villes qui déploient le plus de moyens face à l'insécurité ». Outre celles qui ont mis en place une police municipale – dotée d'armes létales ou pas – le quotidien se sert aussi, pour établir son classement, des moyens technologiques déployés dans les 30 villes intégrant le palmarès. Sans surprise, Nice est en tête du classement en ce qui concerne le recours aux technologies de sécurité, dont évidemment la vidéoprotection. Réseaux de caméras auxquels s'ajoutent des boutons d'alerte qui ont été déployés sur la voie publique et qui, en cas d'agression ou de vol, « permettent à n'importe quel passant de prévenir la police municipale et d'orienter les caméras. Les commerçants disposent également du même outil. »

Dans le haut du palmarès figurent aussi d'autres villes du sud de la France, à l'instar de Perpignan ou de Nîmes. Paris n'arrivant qu'en vingtième position. Autre constat de notre confrère : les villes de l'ouest de la France figurent plutôt en bas de tableau. Comme l'explique **Le Figaro**, ces communes, qui n'ont pas encore de police municipale et qui ont parfois du mal à recourir aux caméras, sont des villes qui ont été historiquement dirigées par la gauche. Mais, comme le souligne le professeur de criminologie Alain Bauer, cité dans l'article : « C'était des villes où la tension criminelle et délinquante était faible, analyse Alain Bauer. Mais la situation s'est désormais bien dégradée. » ■